

« Comment remplir mon registre des traitements ? »

Public cible : Multidisciplinaire

Formateurs : Emeraude Camberlin, Juriste

Dr Philippe Jongen, Directeur médical chez RSW/FRATEM et responsable du projet ESW

La tenue d'un registre des activités de traitement est une nouvelle obligation prévue par l'article 30 du RGPD et qui s'impose à tous les prestataires de soins.

Au terme de cette formation je serai capable de comprendre :

- Qu'est-ce qu'un registre des traitements de données ?
- Quelles sont les activités de traitement des données que je réalise dans le cadre de mon activité professionnelle et qui doivent figurer dans mon registre ?
- Comment remplir votre registre des traitements selon que vous exercez votre activité en « solo » ou en pratique de groupe ?

Seront également abordés :

- Le modèle de registre de traitements prérempli et créé par ESW ainsi que l'aide apportée par ESW dans votre démarche de conformité avec le RGPD
- Les documents ressources à consulter.

La formation sera suivie d'un temps de questions/réponses.